

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Arrondissement de ROANNE
Canton de CHARLIEU

Commune de MAIZILLY



PROCÈS-VERBAL

Réunion Conseil Municipal MAIZILLY 42750

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, VINGT FEVRIER, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MAIZILLY 42750, convoqué le 15 FEVRIER 2023 s'est réuni en **séance ordinaire**, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire Colette LEBEAU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 15 février 2023

<u>Présents</u> :	Mme LEBEAU Colette,	Maire
	Mme LEBON Marie-Josée,	2 ^{ème} Adjointe
	M. DUHEZ Didier,	3 ^{ème} Adjoint
	Mme MEILLER Laetitia,	Conseillère
	M. LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué
	Mme BOISSE Sabrina,	Conseillère déléguée
	Mme VIVIER Angélique,	Conseillère déléguée

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHASSAGNE Jean-Paul, 1^{er} Adjoint ; Mme SANCHES Véronique, Conseillère ; M. PATIN Raphaël Conseiller délégué ; M. SAFER Michel, Conseiller.

Secrétaire de séance : M. DUHEZ Didier, 3^{ème} Adjoint

19h06 madame le Maire Colette LEBEAU, ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Validation et signature du procès-verbal Conseil Municipal, séance du **16 janvier 2023**

Délibérations du jour

- **2023-04** Tarif location salle REU
- **2023-05** Tarif location salle ERA
- **2023-06** Indemnités gardiennage église
- **2023-07** Tarif location appartement F4 Foyer
- **2023-08** Tarif location appartement F2 Cure
- **2023-09** Mise en place indemnité intervention lagune
- **2023-10** Convention énergie avec le SIEL
- **2023-11** Dissolution Syndicat Intercommunal Gymnase de la Bouverie
- **2023-12** Recrutement Agent Technique

Questions diverses du jour

- Demande de subventions, associations et autres à la mairie
- Orientation budgétaire
- Suivi des travaux

Madame le Maire Colette LEBEAU, donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du **16 janvier 2023**, il est approuvé et signé par les membres du Conseil Municipal présents.

Madame le Maire Colette LEBEAU fait procéder au vote de la ou le secrétaire de séance.

M. DUHEZ Didier, 3^{ème} Adjoint est désigné secrétaire de séance.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prise aux membres du Conseil Municipal.

* Vandalisme des vitrages de la salle ERA et bureau du Maire, une déclaration bris de glace a été faite à l'assurance, après acceptation des devis par cette dernière, madame le maire a signé les devis de B'Alu Iguerande pour un montant de 1428.00€, le remboursement est pris en charge par l'assurance.

* Suite et fin des travaux aménagement préau cours du Foyer, le dernier devis d'électricité pour le préau est arrivé, madame le maire a signé un devis de 1 153.00€ à Auclerc électricité Coublanc, pour l'éclairage intérieur et extérieur.

* Suite des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, il manquait les plinthes intérieures, sans elle les murs neufs se dégradent. Un devis de 923.52 a été proposé par Menuiserie agencement Gonnet Charlieu, madame le maire a signé le devis.

* Suite à un mésaventure informatique perte de fichiers, un devis de partage de dossier informatique à distance a été proposé par Performance Informatique Charlieu pour un montant de 180.00€ d'installation et sans abonnement annuel, madame le maire a signé le devis, la prestation a eu lieu ce matin.

DÉLIBÉRATIONS

2023-04 Tarif location salle REU

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location de la Salle de réunion (REU) pour 2023. La révision de tarif proposée est la suivante :

HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE MAIZILLY ET SAINT-DENIS-DE-CABANNE	
• Locations pour une demi-journée	40 €
• Location à la journée	75 €
• Location deux jours	110 €

Les associations de Maizilly et de Saint-Denis-De-Cabanne bénéficient d'une location gratuite, une fois par an.

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS MAIZILLY ET SAINT-DENIS-DE-CABANNE	
• Location pour une demi-journée	65 €
• Location à la journée	125 €
• Location deux jours	185 €

Les membres du Conseil Municipal de Maizilly échangent sur les diverses augmentations énergétiques, coût des travaux réalisés dans la salle en 2022 et l'entretien. Après consultation les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition de tarif ci-dessus. Il n'est pas mis en place de tarif supplémentaire pour le coût énergétique, en effet la salle attenante à la mairie ne possède pas de compteur isolé permettant un relevé et un détail de facturation.

2023-05 Tarif location salle ERA

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location de la Salle des Fêtes (ERA) pour l'année 2023. La révision de tarif proposée est la suivante :

HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE MAIZILLY ET SAINT-DENIS-DE-CABANNE		
•	Locations pour une demi-journée	110 €
•	Location à la journée	200 €
•	Location deux jours	300 €

Les associations de Maizilly et de Saint-Denis-De-Cabanne bénéficient d'une location gratuite une fois par an.

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS MAIZILLY ET SAINT-DENIS-DE-CABANNE

•	Location pour une demi-journée	175 €
•	Location à la journée	345 €
•	Location deux jours	510 €

Les membres du Conseil Municipal de Maizilly échangent sur les diverses augmentations énergétiques et l'entretien de la salle. Pour l'année 2022 le coût de l'électricité de la salle de Fêtes représente **3930.19€** (sans les autres taxes), part fixe réseau **2646.36€** et consommation **1283.83€**. Le coût de l'eau est de 341.73€ (abonnement 132.12€ et consommation 209.61€).

Les membres du Conseil Municipal proposent de faire participer les locataires aux frais. Il est proposé de détailler ce surcoût avec une part fixe qui correspond au forfait réseau facturé et une part variable qui correspond à la consommation réelle. Madame Meiller Laetitia, conseillère, informe qu'elle n'est pas d'accord pour de telles augmentations et s'abstient de vote ainsi que son pouvoir. Les échanges sont nombreux pour limiter l'augmentation, il reste néanmoins que les factures énergétiques à venir seront en hausse de 334%.

Le Conseil Municipal approuve la tarification suivant les tableaux ci-dessus et met en place une tarification pour le coût de l'électricité comme suit : part fixe réseau **5.00€ par jour** et part variable consommation réelle pour **0.40 le Kwh**.

2023-06 Indemnités gardiennage église

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune n'a plus de gardien d'église depuis octobre 2022. Ce dernier à sa demande ne s'occupe plus de l'ouverture/fermeture de l'église. Il est donc important pour la commune de trouver une autre personne. Actuellement c'est l'agent administratif qui ouvre et ferme l'église quand elle est présente en mairie, néanmoins le reste du temps il convient d'ouvrir. La proposition de confier cette mission à l'agent d'entretien de la commune évoquée au dernier conseil du 16 janvier 2023, a reçu de sa part un avis favorable. Il convient aujourd'hui de délibérer sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église suivant la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987. Le plafond indemnitaire, inchangé en 2022, est de : 479.89€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et 120.97€ pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly, décide de fixer les indemnités de gardiennage de l'église communale à 120.00€ par an et de confier la mission complémentaire à l'agent technique d'entretien de la commune.

2023-07 Tarif location appartement F4 Foyer

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que, suite aux travaux d'entretien et nettoyage effectués dans l'appartement F4 1^{er} étage du Foyer, il convient de délibérer le montant du loyer pour une remise en location de ce bien. Après consultation des biens alentours et étude du marché de locations immobilières, la proposition de loyer pour ce bien est de 460.00€. Les membres du Conseil Municipal décide de mettre en place le paiement de charge chauffage, ils décident de mettre une provision de 100.00€ par mois.

Après délibération le Conseil Municipal de Maizilly adopte le montant du loyer pour **460.00€ et provision de charge chauffage à 100.00€.**

2023-08 Tarif location appartement F2 Cure

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer le montant du loyer pour une remise en location de l'appartement F2 Ancienne Cure. Après consultation des biens alentours et étude du marché de locations immobilières, la proposition de loyer pour ce bien est de 290.00€. Les membres du Conseil Municipal décide de mettre en place le paiement de charge chauffage, ils décident de mettre une provision de 50.00€ par mois.

Après délibération le Conseil Municipal de Maizilly adopte du loyer pour **290.00€ et provision de charge chauffage à 50.00€.**

2023-09 Mise en place indemnité intervention Lagune (station épuration)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la lagune arrivent à leur terme et que la mise en place d'une télésurveillance permet de détecter à distance d'éventuel problèmes. Pour mener à bien cette télésurveillance c'est Madame le Maire qui reçoit les alertes et donne l'ordre d'intervention aux agents techniques de la commune, si besoin. Cela nécessite de mettre en place une rémunération pour ces interventions occasionnelles.

Madame le Maire propose l'indemnité suivante : forfait journalier du lundi au vendredi 22.74€, samedi 37.40€, dimanche et jour férié 46.55€, en complément des heures réalisées rémunérées au taux de 1.25% (ex : intervention samedi 2h, forfait journalier samedi 37.40€ et 2h d'intervention à $(12€/H*1.25)*2=30.00€$, soit une intervention indemnisée pour 67.40€).

Après délibération le Conseil Municipal adopte cette rémunération **Indemnité Intervention Lagune.**

2023-10 Convention énergie avec le SIEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le souhait d'adhérer à la convention avec le SIEL afin de bénéficier de tarifs préférentiels de groupement sur l'énergie. En temps de crise énergétique comme nous le vivons actuellement il est important de réduire et consommer autrement. Madame le Maire donne

lecture de cette convention. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Maizilly adopte et donne pouvoir à Madame le Maire de signature.

2023-11 Dissolution Syndicat Intercommunal Gymnase de la Bouverie

Madame le Maire rappelle le point divers 03, conseil du 16 janvier 2023 :

Madame le Maire informait le Conseil Municipal avoir participé à la réunion du Syndicat Intercommunal Gymnase de la Bouverie qui s'est déroulée le mercredi 11 janvier 2023. Elle expliquait au Conseil Municipal l'organisation et la convention. Il ressortait de cette dernière réunion, la dissolution du Syndicat Intercommunal Gymnase de la Bouverie. Il y a un emprunt de 160 000.00€ à finir de payer, 24 communes sont adhérentes.

Aujourd'hui il est demandé au Conseil Municipal de Maizilly de donner son avis sur la signature de la délibération de dissolution du Syndicat Intercommunal Gymnase de la Bouverie et de donner l'autorisation de signature à Madame le Maire. La dette de 160 000.00€ sera dans un premier temps diminuée par les cotisations annuelles des 24 communes adhérentes, sur demande du SGC Loire Nord cette cotisation sera payée début 2023 pour permettre le calcul de la dette final au 1^{er} juin 2023.

Après délibération le Conseil Municipal de Maizilly donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour la délibération de dissolution du Syndicat Intercommunal Gymnase de la Bouverie.

2023-12 Recrutement Agent Technique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de Maizilly que la déclaration de vacance d'emploi du 20 décembre 2022 pour le poste d'agent technique a trouvé preneur. Après une sélection de candidatures et d'entretiens le poste sera attribué dès le 1^{er} mars 2023. Madame le Maire demande de délibérer sur le recrutement de cet agent technique afin de pourvoir l'intégrer à l'équipe début mars.

Après délibération le Conseil Municipal valide le recrutement et donne pouvoir à madame le Maire pour signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Orientation budgétaire

Madame le Maire échange rapidement sur les orientations budgétaires de 2023, elle informe que la commission budget a tenu une réunion en mairie le 17 février 2023 à 17h30. Une autre commission budget est prévue le jeudi 23 février 2023 à 18h30.

Un Conseil Municipal dédié au budget peut être prévu le 6 mars 2023 pour délibération approbation de CA (Compte Administratif), CG (Compte de Gestion), affectation du résultat, budget primitif 2023, il pourra avoir lieu uniquement si le SGC Loire Nord a donné les documents valides nécessaire au vote.

Suivi des travaux

Madame le Maire donne le suivi des travaux de la commune, foyer, préau et rappelle qu'il faut mettre en œuvre les engagements et délibérations prisent.

Madame le Maire demande à M. Lopez Anthony conseiller délégué où il en est avec la signature des conventions avec les associations de la commune. Ce dernier informe avoir relancé et n'avoir eu qu'un seul retour du Comité des Fêtes et aucuns retours des autres associations. L'agent administratif de la mairie a relancé ce jour pour mail les associations concernées.

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal chacun leur tour,

M Lopez Anthony travail sur la rédaction des fiches utilisations pour la salle ERA et les conventions associations.

M Duhez Didier doit prendre rendez-vous pour un devis de remplacement de l'échelle du clocher de l'église.

Madame le Maire fait un point sur les manifestations de la commune et demande que des publications soient faites au journal afin d'informer et faire vivre la commune à l'extérieur. Elle propose aussi de faire régulièrement un article sur les expositions de la mairie, nos artistes sont tous les bienvenus sur nos murs, avec leur accord un article pourrait être publié dans le journal.

Mme Vivier Angélique, fait un point sur les demandes cimetières avec madame le Maire.

Mme Boisse Sabrina, informe les membres du conseil qu'elle manque d'échanges avec les autres membres pour mener à bien les missions qui lui sont confiées. Décision prise par les membres présent de faire plus souvent des réunions de travail.

21h42 Départ de Madame Vivier Angélique.

Madame le Maire échange avec les membres du Conseil Municipal restants sur l'organisation et l'implication de chacun sur la commune. Elle rappelle les missions confiées et que chacun se doit de répondre à celle-ci.

Après épuisement des délibérations et divers, la séance est levée à 21h57.

DATES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX
--

LUNDI 6 MARS, 19H00 BUDGET

LUNDI 20 MARS, 19H00

LUNDI 17 AVRIL, 19H00

LUNDI 15 MAI, 19H00

Approbation du présent Procès-Verbal le 03 / 04 / 20 23

Nom Prénom	Fonction	Signature
LEBEAU Colette	Maire	
CHASSAGNE Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint	
LEBON Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
DUHEZ Didier	3 ^{ème} Adjoint Secrétaire de séance	
MEILLER Laëtitia	Conseillère	
LOPEZ Anthony	Conseiller délégué	
PATIN Raphaël	Conseiller délégué	Pouvoir
SANCHES Véronique	Conseillère	Absente
BOISSE Sabrina	Conseillère déléguée	
VIVIER Angélique	Conseillère déléguée	
SAFER Michel	Conseiller	Pouvoir

